

Association Lire et relire

Siège social : Mairie de Lalinde 24150 36, Bd. Stalingrad

N° inscription : W241002788

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2022

Le huit décembre deux mille vingt deux à 18 heures 30,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en la salle Leclerc de Lalinde.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- 1) Rapport moral de l'exercice 2022
- 2) Bilan des différentes commissions (auteurs, jeunesse, communication)
- 3) Rapport financier de l'exercice 2022
- 4) Election de membres du conseil d'administration
- 5) Nomination de membres du bureau de l'association
- 6) Perspectives de l'édition 2023
- 7) Questions diverses

Le Président fait lecture du rapport moral.

Il rappelle la genèse du festival en 2016 lorsque Sabine Agraffel souhaite faire évoluer le salon du livre existant salle Jacques Brel et que parallèlement les élus de la commune souhaitent développer l'offre culturelle. Ensemble, ils créeront l'association « Lire et Relire » porteuse du festival Lire en Bastides.

Au fil des années, les éditions se succéderont avec des parrains/marraines de renom même durant les années « Covid ».

La dernière édition en 2022, fut un succès avec 50 auteurs et/ou éditeurs et les meilleures performances en termes de fréquentation et de ventes de livres (1 milliers de livres vendus).

Michel Couderc rappelle qu'il a fait part de sa démission de sa fonction de Président car pour des raisons personnelles il sera moins disponible, mais précise qu'il sera toujours présent au sein de l'association.

Puis le Président passe la parole aux différentes commissions pour leur bilan d'activité.

Ludivine Estor présente le bilan de la commission Jeunesse.

10 auteurs jeunesse étaient attendus sur le festival et suite à un décès dans sa famille Marcus Malte n'a pas pu participer.

10 écoles élémentaires et maternelles ainsi qu'un collège ont reçu des auteurs dans leurs classes. Le collège de Lalinde n'a pu bénéficier de cette action du fait de l'absence de Marcus Malte.

Au total, ce sont 545 enfants de la toute petite section de maternelle à la 5^{ème} au collège, du territoire de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord qui ont été concernés par ces ateliers.

Le coût total de ces interventions (rémunérations, frais de déplacement et de repas des auteurs) se monte à 5.137€ dont 3.000€ pris en charge par les écoles et 2.137€ restant à la charge de notre association.

Jacky Tronel présente ensuite le bilan de la commission auteurs.

Jacky nous explique d'où sont venus les 46 auteurs et 4 éditeurs programmés pour le festival.

Côté libraires : Sabine et Sophie ont fait jouer leur réseau : des auteurs déjà venus en signature en librairie ou rencontrés sur des salons et des auteurs sollicités via les maisons d'édition.

Côté Jacky et maisons d'édition : Jacky via son propre réseau d'éditeurs et d'auteurs ainsi que par des candidatures spontanées.

Jacky précise les difficultés rencontrées pour l'établissement de cette programmation ; notamment les réponses tardives des maisons d'éditions qui attendent les propositions des différents festivals avant de décider où ils enverront leurs auteurs.

Il faudra pour 2023 fixer une date de réponse limite aux maisons d'éditions et chercher à entrer en contact direct avec les auteurs. Par ailleurs il faudrait également limiter le nombre d'auteurs et d'éditeurs invités.

Chris Rivière présente le bilan de la commission communication.

Chris précise l'importance de la communication mise en place pour cette édition, communication sur différents axes :

Communication à destination du grand public :

La distribution de 10.000 flyers, 1.500 programmes, 1.000 marques pages et l'affichage de trombinoscope.

Une campagne d'affichage au cœur de la Bastide de Lalinde et sur ses axes d'accès avec banderole sur le bassin, 5 affiches format abris-bus, 10 bâches 0.5x1m sur les axes d'entrées de ville.

Une campagne d'affichage sur Bergerac avec 4 affichages urbains 4x3 aux entrées de ville et endroits fréquentés ainsi que 14 affichages en abris-bus (Ligne Bergerac- La Cavaille)

Des affichages en cul de bus LCB (10) en balade sur les routes du bergeracois.

Une communication aux médias avec 5 communiqués de presse auprès de 30 médias ainsi que 3 émissions de radio (France Bleu & Radio Vallée Bergerac).

Une large diffusion sur les réseaux sociaux via notre site internet, notre page Facebook, le relais des publications sur des pages ou dans des groupes Facebook touchant au total 92.000 abonnés.

Une communication ciblée a destination des parents d'élèves du grand bergeracois et un flyer web spécifique pour les 620 parents d'élèves bénéficiant d'une intervention d'auteur en classe.

La distribution de 600 flyers et d'affiches dans l'ensemble des médiathèques de Dordogne.

L'organisation d'une inauguration à laquelle ont été invité l'ensemble des maires de la communauté de communes, 30 élus du territoire, autour d'un petit déjeuner.

Puis le Président passe la parole au trésorier pour le rapport financier.

Le trésorier précise que l'exercice précédent avait fait apparaître un déficit de 1.876€ imputant d'autant les réserves déjà peu importantes de notre association et les ramenant à un montant de 3.073€.

Il rappelle ensuite l'importance de ces réserves nécessaires pour assurer la pérennité du festival en permettant d'assurer des dépenses alors même que les subventions ou participations ne sont pas encore perçues. Il prend comme exemple la rémunération des auteurs pour leur action dans les classes, rémunérations représentant en 2022 3.400€ et payée aux auteurs sur le festival. La participation des écoles (2.800€) n'est quant à elle encaissée que fin octobre, début novembre. Sans cette réserve cette action n'aurait pas été possible sur ces bases.

L'objectif de l'exercice a donc été de préserver nos réserves par un résultat à l'équilibre.

L'exercice s'annonçait compliqué du fait de l'augmentation générale des coûts (notamment transport des auteurs). Tous les efforts ont été portés pour maîtriser au mieux les dépenses. Celles-ci se montent à 16.091€ contre 15.219€ en N-1 soit une augmentation de 872€ (+6%).

Les recettes se montent à 16.076€ contre 13.342€ en N-1 soit une augmentation de 2.734€ (+20%). Cet accroissement provient notamment d'une subvention supplémentaire obtenue auprès de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord (1.500€) et de l'accroissement des contributions de la librairie et des éditeurs du fait de l'accroissement de leur chiffre d'affaires (+444€)

Grace à ces deux effets, le résultat de l'exercice est à l'équilibre avec un très faible déficit de 15€

A l'issue de ces exposés, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Rapport moral

Le rapport moral dont a fait lecture le Président est mis à l'approbation.

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

Résolution 2 : Rapport financier

Les comptes présentés font apparaître un déficit de 14,71 euros et un solde de trésorerie disponible se montant à 3.058,59 euros.

L'assemblée générale approuve les comptes à l'unanimité.

Résolution 3 : Nomination d'administrateurs

Le Président de séance rappelle que des membres ont fait part de leur démission.

Il s'agit de Michelle Pennec-Peyrie et Patricia Auger.

L'assemblée prend acte de ces démissions.

Un nouveau candidat se présente à l'assemblée en la personne de Franck Ferrière.

L'assemblée met aux voix sont entrée dans le conseil d'administration et accueille favorablement Franck Ferrière comme nouveau membre du conseil.

L'assemblée générale adopte cette résolution à l'unanimité.

Résolution 4 : Renouveau du bureau

L'assemblée prend acte de la démission de Michel Couderc de sa fonction de Président, de celle de Michelle Pennec-Peyrie de sa fonction de trésorier adjoint et de celle de Patricia Aujer de sa fonction de secrétaire adjoint.

Après appel à candidature et discussion au sein du conseil d'administration Sabine Agraffel est nommée Présidente, Michel Couderc au poste de trésorier adjoint et Chris Rivière au poste de secrétaire adjoint.

Le nouveau bureau est donc composé de la façon suivante :

Président : Sabine Agraffel
Vice-président : Jacky Tronel
Trésorier : Patrick Rivière
Trésorier adjoint : Michel Couderc
Secrétaire : Paule Bordes-Haegelin
Secrétaire adjoint : Chris Rivière

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Résolution 5 : Projet 2023 et organisation

Puis Sabine Agraffel la nouvelle présidente présente les grandes lignes de projet de festival 2023.

Les axes principaux sur lesquels l'équipe va travailler sont les suivants :

Des actions envers les adolescents.

La cible de nouveaux publics notamment ceux ne pouvant se déplacer sur le festival (actions en prison, Ehpad,...).

Des interventions durant l'année dans différentes bastides de Dordogne.

Une implantation revue du festival sur la place en 4 pôles

Des rencontres « café littéraires » dans les cafés de Lalinde

Deux parrains : un adulte et un jeunesse

Il sera nécessaire pour mener à bien ce projet de trouver de nouveaux financements et de renforcer l'équipe bénévole.

En termes d'organisation, la structuration en commission sera renforcée.

Jacky Tronel, qui avait assuré cette fonction jusqu'à la cinquième édition, rappelle l'importance de remettre en place un poste de directeur(trice), poste dont l'objectif principal est d'avoir une vision d'ensemble et de coordonner les actions des commissions.

Franck Ferrière confirme sa candidature à ce poste avec le soutien de Jacky Tronel.

Le conseil d'administration après discussion nomme Franck Ferrière au poste de Directeur du festival et Jacky Tronel au poste de Directeur Adjoint.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Sabine Agraffel
Présidente



Paule Bordes-Haegelin
Secrétaire



Patrick Rivière
Trésorier



Michel Couderc
Président sortant



